



EXTRAIT N°75/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :

Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-75-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

25 LANCEMENT D'UNE PROCEDURE FORMALISEE POUR LA CONSULTATION D'UN BUREAU DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de création d'un centre administratif porté par la commune de Saint-Joseph, les études de conception sont actuellement menées par le groupement de maîtrise d'œuvre sélectionné à l'issue du concours d'architecture. Cette équipe accompagne la collectivité dans la définition des aspects techniques, fonctionnels et architecturaux du projet.

La phase de conception regroupe les différentes étapes préparatoires à la réalisation de l'opération. Elle constitue une étape déterminante, permettant d'assurer la cohérence globale du projet ainsi que la qualité de sa mise en œuvre. Afin de garantir la conformité des travaux aux normes en vigueur (sécurité, accessibilité, réglementation technique, etc.), il est nécessaire de recourir à un bureau de contrôle technique. Ce prestataire interviendra tout au long de l'opération, depuis la conception jusqu'à la réception des ouvrages.

Procédure à engager :

Ce marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres en application des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. En application de l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, c'est la Commission d'appel d'offres de la commune qui procèdera à l'attribution du marché dont le montant estimatif s'élève à **250 000 € HT** (Septembre 2025)

Ce montant prévisionnel des honoraires du prestataire technique, soit 250 000 € HT, a été établi sur la base d'un pourcentage appliqué (1,7% en moyenne) à l'estimatif prévisionnelle des travaux, aujourd'hui évaluée au stade de l'Esquisse à 14 764 071 € HT (Janvier 2025).

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire à lancer le marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert

D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que tous les autres actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
2^{me} Adjoint

Accusé de réception en préfecture
972-21972246-20251006-75-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025